

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Chaque rubrique nous est utile, voire indispensable.

Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je soussigné-e,

Mme M. Prénom :

Nom :

Société :

Adresse :

SIRET :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Déclare vouloir devenir actionnaire de la Société par Actions Simplifiée

L'entrée de tout nouvel actionnaire est soumise à l'agrément du collège de gestion de la société.

Etre déjà sociétaire et déclare vouloir acquérir de nouvelles actions S.A.S., et pour ce faire, déclare souscrire au capital de la société S.A.S..

Nombre d'actions souscrites : actions de 50 € = €.

Chèque ci-joint établi à l'ordre de « S.A.S. »

J'accepte d'être convoqué-e aux assemblées par courrier électronique, que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la société S.A.S.. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion S.A.S., limiter les frais de gestion et économiser le papier.

E-mail :

Fait à le

Signature

Comment fonctionne la société ?

est une société par actions simplifiée. Les statuts peuvent être consultés au siège de la société.

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est un titre de copropriété. S.A.S. est une société à capital variable. L'achat et le remboursement d'actions ne sont pas soumis aux lois du marché. Le montant de l'action reste fixé à 50 €.

Qui peut souscrire des actions ?

Toute personne physique ou morale résidant en Rhône-Alpes souhaitant agir de manière concrète pour le développement des énergies renouvelables. Le remboursement des actions ne peut être exigé avant un délai minimal de détention de cinq ans.

Comment devenir actionnaire ?

En retournant ce bulletin de souscription rempli avec le règlement. La souscription minimale est une action. Un récépissé de souscription vous sera retourné dès la réception de votre adhésion.

Le placement d'argent dans

L'objectif est bien sûr de faire d' S.A.S une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à l'ambition d'une énergie réellement plus respectueuse de l'environnement. Néanmoins, souscrire au capital

S.A.S. inclut un risque financier, comme toute prise d'actions dans le capital d'une société par actions simplifiée.

Rémunération des actions

En cas d'exercice excédentaire, une rémunération des actions peut être versée.

A S est-il sûr ?

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès